

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 02/12/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Séance N° 07
08/12/2025
Délibération 081/3.3

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes ARTUS Pauline, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs CHAUVIN Yannick, CUVILLIER Jean-Claude

Absents : Mrs PINÉAU Nicolas.

Pouvoirs : Mme MOURAIN Lisa a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane, Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Madame BILLET Sabine a été élue secrétaire.

OBJET : Modification du bail commercial au 18 Grande Rue en bail à usage professionnel

Vu la délibération n°024M/7.1 du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la demande d'installation sur la commune d'un médecin généraliste, Docteur Christophe MONAQUE, à compter du 1^{er} janvier 2026 au cabinet médical sis 18 Grande Rue - Le Perrier.

Vu la délibération n°071/3.3 portant approbation de la conclusion d'un bail commercial au 18 Grande Rue à compter du 1^{er} janvier 2026.

Considérant qu'au vu de la profession exercée au sein du cabinet médical, un bail à usage professionnel serait plus approprié qu'un bail commercial.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de modifier le bail commercial mentionné dans la délibération n°071/3.3 en bail à usage professionnel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du bail commercial mentionné dans la délibération n°071/3.3 en bail à usage professionnel avec le Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans.
- FIXE le montant du loyer principal mensuel à 354,97€ (révisables annuellement) et à 150 € TTC les charges locatives (révisables annuellement). Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, le cabinet médical sera mis à disposition gratuitement (loyer et charges) au Docteur MONAQUE pour l'exercice de ses fonctions de médecin généraliste.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer le bail à usage professionnel du cabinet médical, sis 18 Grande Rue LE PERRIER, à intervenir avec Monsieur Christophe MONAQUE, médecin généraliste, domicilié 106 chemin de la Gaborrière à Le Perrier.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme BILLET Sabine

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SABINE BILLET".